

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N° 53/2020

DEMANDE DE CREDIT POUR LA RÉFECTION DU TEMPLE DE CHESEAUX

**Composition de la commission :**

- M. Patrick VANEY, 1<sup>er</sup> membre
- M. Eric SAUGY, membre
- M. Frédéric GYGAX, membre
- Mme Severine HEGY, rapporteur

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le jeudi 5 novembre 2020 à 20h00 en présence de M. Louis SAVARY, Syndic, et Mme Martine LOB, Municipale.

Lors de cette réunion, les représentants de la Municipalité ont présenté et commenté le préavis. Ils ont par la suite répondu à nos questions et fourni les compléments d'information demandés par la commission. Nous les en remercions. Le présent rapport a été finalisé par échanges de courriers électroniques.

**Remarques préliminaires**

Comme décrit dans le préavis, l'aspect extérieur de l'église se dégrade, notamment les parties en bois. Il s'avère, après un examen de la statique de la charpente par un bureau spécialisé, que celle-ci est attaquée par un insecte à larve xylophage appelé capricorne des maisons. Le plancher des combles est également touché. Le montant de l'offre de l'entreprise de charpente mandatée par la Municipalité pour remédier à ce problème dépassant largement le cadre du budget de fonctionnement, qui était de fr. 35'000.00 en 2018, la Municipalité a décidé d'entreprendre dans le même temps une réfection de l'église avec une amélioration des équipements intérieurs.

**Observations de la commission**

1. La Municipalité a rencontré deux bureaux d'architectes pour finalement confier le mandat de BAMO à l'entreprise Element 9.
2. Le temple de Cheseaux et la fontaine étant classés monuments historiques, la section des monuments et sites du canton a été informée des travaux envisagés et y a préavisé favorablement.
3. Au niveau énergétique, le changement du plancher des combles, avec, entre les solives, l'adjonction d'une isolation thermique, évitera une trop grande déperdition de chaleur dans l'église, qui ne dispose actuellement pas d'isolation. En outre, la pose d'un régulateur de température permettra d'économiser de l'énergie et optimiser le

réglage du chauffage. En effet, il est nécessaire actuellement que la concierge du temple mette en route le chauffage 2 jours à l'avance lorsqu'il y a des offices. Il est précisé qu'il n'est pas possible de faire un changement complet du chauffage actuel car cela impliquerait une modification complète du plancher et nécessiterait l'accord de la section des monuments et des sites du canton puisque ce plancher est classé, accord difficilement envisageable dans ce contexte.

4. Au niveau du coût des travaux envisagés, dans son offre, l'entreprise de charpente sollicitée par la municipalité a compté de manière large le nombre de pièces à changer. Par ailleurs, la section des monuments et sites du canton demande le changement minimum des pièces de la charpente. La Municipalité a également prévu un montant conséquent de Fr. 65'000.00 sous la rubrique divers et imprévus. En effet, s'agissant de ce type de travaux, certaines incertitudes demeurent, notamment ce qui se trouve sous le plancher des combles une fois celui-ci démonté. Il ne devrait dès lors pas y avoir de dépassement. Le montant de Fr. 500'000.00 pour la réfection de l'église a été porté au plan d'investissement 2020 et 2021 avant la réception des divers devis.

### Conclusions

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 433'000.00 pour la réfection du temple de Cheseaux,
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché,
- d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum, dès 2022,
- de donner décharge à la commission de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 18 novembre 2020

La commission :

Patrick VANEY, 1<sup>er</sup> membre



Eric SAUGY, membre

Frédéric GYGAX, membre

Severine HEGY, rapporteur

